

**IKAR**Version 5 / F
102000001937

1/7

Date de révision: 02.07.2010
Date d'impression: 02.07.2010**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	IKAR
Code du produit (UVP)	05927242
Utilisation	Régulateur de croissance
Société	Bayer S.A.S Bayer CropScience 16, rue Jean Marie Leclair 69009 Lyon France
Service responsable	E-mail : fds-france@bayercropscience.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Risque de lésions oculaires graves.
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**

Concentré soluble (SL)
Ethéphon 480 g/l

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS / No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Ethéphon	16672-87-0 240-718-3	C	R20/21, R34, R52/53	40,00
2-Butoxyéthanol	111-76-2 203-905-0	Xn	R20/21/22, R36/38	> 1,00 - < 25,00

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS**Conseils généraux**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin.



IKAR

Version 5 / F
102000001937

2/7

Date de révision: 02.07.2010
Date d'impression: 02.07.2010

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

Contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement avec du polyéthylèneglycol 400 puis avec beaucoup d'eau. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Contrôler l'équilibre acido-basique pour l'acidose métabolique, qui doit être traitée de façon standard avec du bicarbonate de sodium. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Avis aux médecins

Symptômes

Local: , brûlures de la peau et des muqueuses

Symptômes

Systémique : , irritation gastro-intestinale, Ce produit provoque l'inhibition réversible de la cholinestérase.

Risques

NE PAS confondre avec des composés organo-phosphorés !

Traitement

Traiter de façon symptomatique.

Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium.

Il n'existe pas d'antidote spécifique.

Contre-indication : atropine.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :

Oxyde de carbone (CO)
oxydes d'azote (NO_x)
Oxydes de phosphore
Acide chlorhydrique (HCl)

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

**IKAR**Version 5 / F
102000001937

3/7

Date de révision: 02.07.2010
Date d'impression: 02.07.2010**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL****Précautions individuelles**

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

Récupérer le produit par pompage, aspiration ou fixation à l'aide d'un adsorbant sec et inerte.

Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé.

Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre 13.

"Considérations relatives à l'élimination".

Conseils supplémentaires

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger

Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles.

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Protéger du gel.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Tolérance de température	min.	max.
	0 °C	40 °C

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
2-Butoxyéthanol	111-76-2	120 mg/m ³ / 25 ppm (VME)	2003	INRS (FR)
2-Butoxyéthanol	111-76-2	9,8 mg/m ³ / 2 ppm (VME)	01 2008	INRS (FR)
2-Butoxyéthanol	111-76-2	147,6 mg/m ³ / 30 ppm (VLE)	01 2008	INRS (FR)
2-Butoxyéthanol	111-76-2	98 mg/m ³ / 20 ppm (TWA)	02 2006	EU ELV

**IKAR**Version 5 / F
102000001937

4/7

Date de révision: 02.07.2010
Date d'impression: 02.07.2010

2-Butoxyéthanol	111-76-2	246 mg/m ³ / 50 ppm (VLE)	02 2006	EU ELV
-----------------	----------	---	---------	--------

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 6. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.
Mesures d'hygiène	Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Mesures de protection	Eviter le contact avec la peau et les yeux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**

Forme liquide
Couleur incolore à ambre

Données de sécurité

pH <= 1,8 à 1 % (23 °C)
Point/intervalle d'ébullition 100 °C
Point d'éclair Sans objet; solution aqueuse

**IKAR**Version 5 / F
102000001937

5/7

Date de révision: 02.07.2010
Date d'impression: 02.07.2010

Température d'inflammabilité	> 600 °C
Densité	env. 1,20 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	miscible
Viscosité, cinématique	2,52 mm ² /s à 40 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Corrosif pour les métaux en présence d'eau ou d'humidité. Risque de dégagement d'éthylène en cas d'augmentation de pH. Stable dans des conditions normales.
-----------------------	--

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
Irritation de la peau	Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)
Irritation des yeux	Compte tenu de son pH inférieur à 2 cette formulation est considérée comme étant sévèrement irritante pour les yeux.
Sensibilisation	Non sensibilisant.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Biodégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------	---------------------------

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour le poisson	CL50 (Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)) > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	(Puce aquatique (<i>Daphnia magna</i>)) > 721 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique.
Toxicité pour les plantes aquatiques	CE50 (<i>Scenedesmus subspicatus</i>) 98 mg/l Durée d'exposition: 72 h

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une

**IKAR**Version 5 / F
102000001937

6/7

Date de révision: 02.07.2010
Date d'impression: 02.07.2010

décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID/ADNR**

Numéro ONU	3265
Étiquettes	8
Groupe d'emballage	III
Code danger	80
Description des marchandises	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ETHEPHON SOLUTION)
Code tunnel	E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

Numéro ONU	3265
Étiquettes	8
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-B
Description des marchandises	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (ETHEPHON SOLUTION)

IATA

Numéro ONU	3265
Étiquettes	8
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (ETHEPHON SOLUTION)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

Classification:

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Ethéphon

Symbole(s)

Xi Irritant



IKAR

Version 5 / F
102000001937

7/7
Date de révision: 02.07.2010
Date d'impression: 02.07.2010

Phrase(s) R
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Etiquetage exceptionnel
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Information supplémentaire
Classement OMS : U (Toxicité aiguë peu probable en usage normal)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)
Sans nomenclature

Maladies professionnelles
Tableau(x) Numéro(s) :
84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

Prévention médicale
Non concerné

16. AUTRES DONNÉES

Autres informations

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R34 Provoque des brûlures.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.